Date de dépôt : 19 mars 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Julien Nicolet-dit-Félix : Décisions ubuesques de l'administration états-unienne : quel est le niveau d'indépendance de Genève et comment le renforcer ?

En date du 14 février 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis le 20 janvier 2025, les décisions de la nouvelle administration états-unienne ont pour seules constantes l'imprévisibilité, l'arbitraire et la brutalité. Qu'il s'agisse de droits de douane, de déclarations diplomatiques outrancièrement irrespectueuses du droit international ou d'oukases ubuesques sur les services de l'Etat et les institutions scientifiques, le monde observe avec sidération l'inquiétante dérive du pouvoir dans un pays que l'on considérait pourtant comme exemplaire en matière de démocratie interne et d'équilibre entre les (contre-)pouvoirs.

Compte tenu de la position centrale des Etats-Unis dans le systèmemonde et des nombreuses dépendances que ce système implique, il apparaît indispensable d'évaluer la dépendance de notre canton aux interactions économiques, numériques, administratives et scientifiques avec les Etats-Unis et notre capacité à se défaire de cette dépendance par des solutions alternatives dans des délais aussi brefs que possible.

C'est dans ce contexte que je pose les questions suivantes :

 Dans quelle mesure notre canton est-il dépendant de l'économie étatsunienne, qu'il s'agisse d'importation ou d'exportation de biens et de services, et quelles décisions rapides peuvent être prises pour diminuer cette dépendance ? QUE 2165-A 2/6

Dans quelle mesure les systèmes numériques essentiels au fonctionnement de notre République (gestion de serveurs et réseaux, hébergement de données, systèmes d'exploitation, logiciels, matériels...) sont-ils issus d'entreprises américaines et dans quelle mesure une rupture unilatérale des contrats ou une augmentation insoutenable des tarifs affecterait-elle le fonctionnement de notre canton? A quelles données sensibles de notre canton l'administration états-unienne peutelle techniquement accéder? Quelles mesures peuvent être prises rapidement pour atténuer ou faire disparaître ces risques?

Dans quelle mesure notre canton est-il dépendant de données ou de services fournis par des institutions scientifiques publiques étatsuniennes (GPS, données météorologiques, épidémiologiques, financières, climatiques, spatiales...) et comment notre canton peut-il se défaire rapidement de cette dépendance ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans quelle mesure notre canton est-il dépendant de l'économie étatsunienne, qu'il s'agisse d'importation ou d'exportation de biens et de services, et quelles décisions rapides peuvent être prises pour diminuer cette dépendance?

En 2023¹, les importations du canton de Genève atteignent 11,567 milliards de francs. Les importations issues des Etats-Unis représentent 1,144 milliard de francs, soit environ 10% des importations du canton de Genève en 2023.

Pour cette même année, les exportations de marchandises du canton de Genève atteignent 23,239 milliards de francs (sans l'or en barre, les monnaies, les métaux précieux, les pierres gemmes, les objets d'art et les antiquités).

_

¹ Le commerce extérieur du canton de Genève en 2023 https://statistique.ge.ch/tel/publications/2024/informations_statistiques/autres_the mes/is_com

3/6 QUE 2165-A

En termes de pays, la Chine est le premier destinataire des marchandises genevoises en 2023, avec un montant de 3,696 milliards de francs. Les Etats-Unis sont au deuxième rang avec 3,456 milliards de francs, soit environ 15% des exportations. Quant à la France, elle conserve sa troisième place, avec 2,031 milliards de francs d'exportations.

A Genève, les trois principaux types de marchandises exportées sont l'horlogerie, la bijouterie et les produits chimiques. A eux trois, ils couvrent 90% de la valeur totale des exportations du canton en 2023.

En 2023, les exportations d'horlogerie dépassent pour la première fois la barre des 13,340 milliards de francs, en augmentation de 2,1% en un an. En revanche, celles de bijouterie et de produits chimiques faiblissent de manière sensible, à 5,475 milliards de francs pour la bijouterie (-11,3% par rapport à 2022) et à 2,1 milliards de francs pour les produits chimiques (-19,2% par rapport à 2022).

Les exportations vers les Etats-Unis concernent majoritairement l'horlogerie, avec des parts de 65% (2,24 milliards de francs), la bijouterie, avec 22% des parts (760 millions de francs), et les produits chimiques, avec 5% (172 millions de francs).

En raison de l'article 94 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101), stipulant que la Confédération et les cantons veillent à ce que l'activité économique privée soit exercée dans le cadre d'un ordre économique libre et social, le canton n'a pas de marge de manœuvre pour intervenir dans le volume des échanges avec les Etats-Unis.

Dans ce contexte, le dispositif de soutien d'aide aux entreprises peut accompagner les entreprises qui souhaitent développer de nouveaux marchés, notamment par le biais d'un cautionnement ou d'un accompagnement lors du développement de nouveaux produits.

Dans quelle mesure les systèmes numériques essentiels au fonctionnement de notre République (gestion de serveurs et réseaux, hébergement de données, systèmes d'exploitation, logiciels, matériels...) sont-ils issus d'entreprises américaines et dans quelle mesure une rupture unilatérale des contrats ou une augmentation insoutenable des tarifs affecterait-elle le fonctionnement de notre canton? A quelles données sensibles de notre canton l'administration états-unienne peutelle techniquement accéder? Quelles mesures peuvent être prises rapidement pour atténuer ou faire disparaître ces risques?

QUE 2165-A 4/6

Le corps électoral genevois a exprimé un soutien clair à l'exigence de souveraineté numérique de la Suisse par le vote du droit à l'intégrité numérique en juin 2023. Selon l'article 21A de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), Genève s'engage en faveur de la souveraineté numérique du pays et contribue à sa mise en œuvre.

La souveraineté numérique est ainsi un enjeu clé pour notre administration, touchant à la sécurité nationale, à l'indépendance technologique et à la protection des données. En raison de la forte domination des entreprises américaines dans le domaine des systèmes d'information et du numérique, notre administration et les établissements publics autonomes, tout comme les autres administrations cantonales et même la Confédération, restent largement dépendants de leurs infrastructures, outils et services. A l'instar d'autres organisations en Suisse, l'Etat de Genève s'appuie sur ces solutions tout en veillant au respect de son cadre légal à travers les contrats qui le lient à ces entreprises, notamment par le biais des marchés publics. La protection des données sensibles constitue par conséquent une priorité.

Dans ce contexte, face à un cadre légal transatlantique qui pourrait être appelé à évoluer défavorablement, le canton de Genève s'emploie à développer des alternatives locales, basées sur des *clouds* souverains ou des logiciels *open source*.

On peut relever à ce titre la participation du canton au projet Second Source (projet dans le cadre de l'Administration numérique suisse (ANS), dispositif de collaboration renforcée sur la transition numérique entre la Confédération, les cantons et les communes visant à renforcer l'autonomie technologique grâce aux logiciels open source) ou son implication dans les travaux intercantonaux menés par les cantons latins visant à impulser l'évolution des conditions-cadres (bases légales, politique de la donnée, etc.), le renforcement de la confiance numérique en s'engageant en faveur de la transparence, l'encouragement à la formation et la conduite d'une politique de réduction des risques en diversifiant les solutions et en renforçant les partenariats publics-privés, en particulier avec les acteurs locaux..

Face à la domination des géants américains (Microsoft, Oracle, etc.), la recherche de solutions alternatives constitue ainsi un enjeu stratégique majeur pour renforcer la souveraineté numérique. Il ne s'agit pas seulement de limiter la dépendance à ces acteurs, mais aussi de garantir un contrôle accru sur les données, la sécurité des infrastructures et l'indépendance technologique à long terme. A ce stade cependant, de nombreux fournisseurs de solutions restent américains et mettre fin à ces contrats demande du temps, ainsi que la mise en place d'alternatives viables. Or, comme le démontre la

5/6 QUE 2165-A

conclusion du rapport *Second Source* de l'ANS, ces alternatives peinent à rivaliser avec les offres existantes et ne répondent pas encore pleinement aux attentes des utilisatrices et utilisateurs. Le rapport souligne également la nécessité d'adopter une approche stratégique coordonnée, non seulement au niveau de la Confédération, mais aussi à l'échelle européenne. Face aux défis de la souveraineté numérique, une gestion isolée par chaque canton ou institution risque de se heurter à des limites en matière de ressources, d'expertise et de capacités de rupture.

Dans quelle mesure notre canton est-il dépendant de données ou de services fournis par des institutions scientifiques publiques étatsuniennes (GPS, données météorologiques, épidémiologiques, financières, climatiques, spatiales...) et comment notre canton peut-il se défaire rapidement de cette dépendance ?

En général, le secteur prévention et promotion de la santé (SPPS) du service du médecin cantonal du canton de Genève utilise des données cantonales, nationales, voire européennes. Par exemple, au niveau national et européen, le HBSC (Health Behaviour in School-aged Children), l'Enquête suisse sur la santé (ESS) et les statistiques de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) sont des sources majeures, notamment pour le suivi des addictions et d'autres indicateurs de santé publique. De même, pour la gestion du dispositif « fortes chaleurs », qui relève de la compétence du service du médecin cantonal, les prévisions et alertes de MétéoSuisse constituent une base essentielle pour coordonner les mesures de protection. A l'échelle cantonale, le SPPS s'appuie sur des données genevoises produites par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), sur les résultats de l'étude Specchio ou encore sur des données produites par les différents départements de politiques publiques ou par des productions scientifiques des établissements académiques genevois.

Cependant, certaines données concernant notamment la thématique « des drogues », proviennent du NIDA (*National Institute on Drug Abuse*) et une certaine dépendance existe concernant la transmission du savoir scientifique. Ce savoir permet soit de mettre à jour les pratiques au plus proche des évidences basées sur des preuves ou encore de discuter et/ou d'orienter des choix de santé publique. En effet, les données sont transmises par des outils de publication et des journaux américains (*PubMed*, *JAMA*, *Nature Medicine*, etc.).

QUE 2165-A 6/6

De façon similaire, les équipes chargées des maladies transmissibles du service du médecin cantonal effectuent une veille épidémiologique et se tiennent informées des dernières évolutions à travers la littérature scientifique. Les sources utilisées sont des sources locales, nationales et internationales. Parmi ces sources figurent en effet les recommandations d'organismes américains, tels que les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) ou des moteurs de recherche académique comme PubMed, exploité par la National Library of Medicine du National Center for Biotechnology Information. L'accès à une information scientifique neutre et dénuée de considérations politiques est essentiel pour apprécier la situation épidémiologique, analyser des recommandations et prendre des mesures. Les équipes ont donc été sensibilisées aux risques nouveaux dans ce domaine. utilisées Toutefois. la. diversité des sources permet considérablement tout impact local.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI La présidente : Nathalie FONTANET